



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E11077

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/09/1996
Forme juridique : SA
Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
500 000

Raison sociale : CPL BOIS

ZI
RUE DE LA RÉSISTANCE
14400 BAYEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1997B00275

Téléphone : 02 31 22 12 21

Fax : 02 31 22 12 22

Siret : 408 786 747 00027

Portable :

Code NACE : 4332A

Site Internet : www.cplbois.fr

Numéro caisse de congés payés : 6507880-1

E-mail : info@cplbois.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP 393269T1247001/001 409282/000

PIQUET CHRISTIAN ADMINISTRATEUR

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 393269T1247001/001 409282/000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 63

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	25/11/2021
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	25/11/2021
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	03/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.